

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Robert Leclerc	Maire	14 160	7 080	2 467	1 233
Pierre Dufresne	Conseiller	4 928	2 464		
Kelly Huard	Conseiller	4 928	2 464		
Mathieu Beaudry	Conseiller	4 928	2 464	72	36
Barbara Beugger	Conseiller	4 928	2 464		
Claude Larocque	Conseiller	4 928	2 464		
Éric Jodoin	Conseiller	4 928	2 464		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).